

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 mai 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 15 mai 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2016/54 du 23 novembre 2016.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2016/54 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Il précise que ce contrat prendra fin le 31/05/2018 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par la délibération n°2016/54 du 23 novembre 2016.

.../...

- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 01/06/2018 au 31/12/2018.
- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 22 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 24 mai 2018  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

